

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 FEVRIER 2013

**Présents :** M. Colino, Mme Delaunay, M. Forant, M. Boilay, M. Blin, M. Bernier, M. Courant, Mme Duvelleroy, M. Crave, Mme Martin Calderon, M. Delaunay.

**Absents excusés :** M. Bouillon, Mme Legoupil, Mme Lebigot.

**Secrétaire de séance :** M. Crave.

Monsieur le maire ouvre la séance, il constate que le quorum est atteint et informe le conseil des pouvoirs donnés par Mme Legoupil à M. Boilay et par M. Bouillon à M. Bernier

Il présente le procès verbal de la séance du 28 novembre 2012 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

### **1. Adaptation des statuts du SDEC Energie**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SDEC Energie portant sur la représentation des collectivités adhérentes.

### **2. Site internet – ouverture de crédits**

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a donné lors de sa dernière réunion son accord de principe à la réalisation d'un site internet par un prestataire. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire les crédits nécessaires au compte 2051(1650 euros)

### **3. Convention fourrière**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la convention signée avec Caen la Mer pour bénéficier des services de la fourrière animale est arrivée à échéance et qu'il est nécessaire de la renouveler. Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer cette nouvelle convention.

### **4. Convention SATESE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la convention signée en 2009 avec le SATESE est arrivée à son terme et doit être renouvelée.

Cette convention concerne :

- La réalisation du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif (collecte, traitement des eaux usées et des boues)

- La validation et l'exploitation des résultats analytiques afin d'assurer un suivi efficace des performances épuratoires
- L'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux
- La programmation de travaux
- L'évaluation de la qualité du service de l'assainissement

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### **5. Participation à la protection santé des agents de la commune**

Le conseil municipal décide, après avoir recueilli l'avis du comité technique paritaire, de participer au financement des contrats de protection santé labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Dans un but d'intérêt social, la collectivité modulera sa participation en prenant en compte le revenu des agents et leur situation familiale.

#### **6. Réforme des rythmes scolaires : demande de dérogation de la date d'application**

Monsieur le maire rappelle le décret de janvier 2013 qui réforme les rythmes de scolaire à compter de la rentrée de septembre 2013. Il précise qu'il est possible à titre dérogatoire de reporter l'application de cette réforme à la rentrée de septembre 2014.

Considérant la difficulté due au manque de temps pour mettre en place une réelle concertation avec les enseignants, les représentants de parents, le syndicat de transport scolaire,

le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires